

## Rigging événementiel

Pas de place pour l'improvisation

### Points essentiels

La technique événementielle est caractérisée par des interventions de travail courtes et rapides devant être réalisées dans un délai imparti. Le rigging (accrochage) en hauteur implique un risque de chute. Les riggers et tous les autres partenaires contractuels doivent respecter de strictes exigences de sécurité.



1 Les mesures techniques de protection contre les chutes ont toujours la priorité.

### Propriétaire de la halle

«Je veille à ce que les informations et les tâches soient claires en matière de sécurité. Toutes les parties impliquées savent ce qu'elles doivent faire ou ne pas faire avec mon infrastructure.»

#### Tâches du propriétaire de la halle:

- Il fournit des plans détaillés de son infrastructure et indique les charges utiles au sol et les fixations fiables.
- Il détermine pour sa halle des principes clairs afin de garantir la sécurité (particulièrement important pour le cas spécial des tournées).

En technique événementielle, toutes les parties impliquées sont responsables de la sécurité:

- propriétaire de la halle
- organisateur
- technicien événementiel
- rigger



2 Rigging événementiel dans une halle

- Il définit clairement les interfaces entre les participants.
- Il exige un contrôle consigné des installations temporaires de sa halle.

### Organisateur

«Je reprends les directives du propriétaire de la halle et du législateur dans la mise au concours et les contrats d'entreprise. J'assume ma responsabilité de commettant et garantis les conditions-cadres permettant de respecter les prescriptions techniques de sécurité à tous les niveaux.»

#### Tâches de l'organisateur:

- Il veille à la clarté de la mise au concours et des contrats d'entreprise correspondants.
- Il ne met à la disposition du technicien événementiel que du personnel qualifié équipé correctement.
- Il planifie et organise les processus de travail de façon à éviter les situations critiques.

### Technicien événementiel

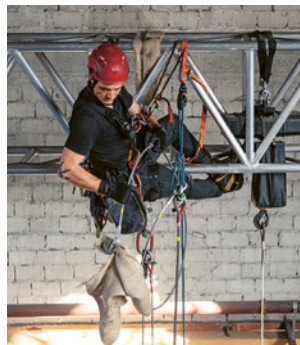
«Dès la planification et l'adjudication, je veille à la précision des accords et ordres d'installation. Toutes les indications sur les charges et fixations sont connues. Mes contrôles finaux sont un gage de sécurité.»

#### Tâches du technicien événementiel:

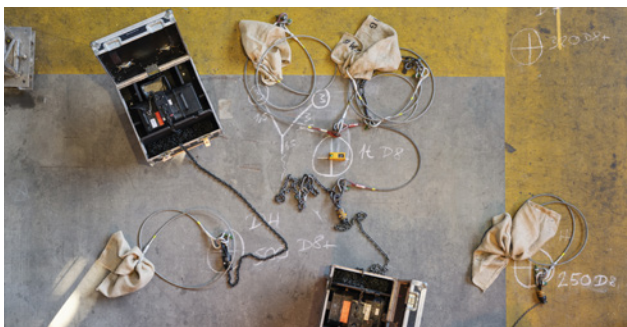
- Il établit des mises au concours détaillées.
- Du matériel dont le caractère adapté est prouvé ainsi que des méthodes de travail sûres et conformes à la loi font partie intégrante des contrats passés avec les sous-traitants.
- Il garantit que les charges utiles et les charges à l'empilage (haut-parleurs, projecteurs) sont connues et prend contact en temps voulu avec le spécialiste en statique de la halle et le rigger.
- Par sa planification, il empêche des improvisations dangereuses (les charges de rigging sont par exemple rarement admises pour les tentes de fête).
- Il contrôle la qualité du montage technique avec des spécialistes, par exemple avec le responsable du montage ou avec un spécialiste en statique.
- Avant le début des travaux, il veille à ce qu'il y ait un plan de sécurité et de protection de la santé et à ce que les collaborateurs soient instruits de son contenu.



3 Des accords réciproques sont indispensables.



4 Rigger correctement équipé sur le lieu de travail.



5 Préparation du travail et de la planification détaillée.

### Rigger

«Je monte et assure le rigging dans les règles de l'art. Je maîtrise le travail avec un harnais de sécurité et une corde et me conforme aux ordres du headrigger. Pour moi, la sécurité a toujours la priorité!»

#### Tâches du rigger:

- Il connaît les critères de sécurité à prendre en compte lors de la planification d'un rigging.
- Il sélectionne du matériel adapté.

- Le headrigger règle et organise la sécurité au travail lors du montage et du démontage.
- Chaque rigger reçoit une formation complète sur l'utilisation de l'équipement de protection individuelle contre les chutes.
- Les systèmes de suspension, d'ancrage et de sécurité sont contrôlés avec sérieux.
- Les différentes influences sur la construction sont évaluées. La stabilité de l'ensemble est garantie en faisant appel à un spécialiste qualifié.
- Il respecte les instructions du concept de sécurité et de protection de la santé et signale tout manquement.

#### EPI contre les chutes

- Toute personne qui utilise des équipements de protection individuelle contre les chutes (EPI contre les chutes) doit y avoir été formée pendant au moins 1 journée.
- Utiliser uniquement des EPI contre les chutes conformes aux règles de sécurité (y compris longes de maintien avec absorbeur d'énergie).
- Pas de travail seul avec des EPI contre les chutes.
- Un sauvetage doit pouvoir être effectué à tout moment par les personnes présentes en utilisant les moyens mis à disposition sur site.
- Quelques minutes de suspension dans un harnais d'antichute peuvent déjà entraîner des lésions résiduelles!

#### Réception et validation

- Seules la connaissance des tâches à accomplir et la conscience des responsabilités correspondantes permettent d'éviter accidents et importants dommages matériels. La sécurité est l'affaire de tous les partenaires contractuels.
- Le contrôle est également nécessaire. Les partenaires déterminent en commun les procédures de réception et de validation pour chaque projet.

#### Prescriptions et normes applicables

OTConst (ordonnance sur les travaux de construction)	art. 3, 4, 6, 9-15, 17, 18, 22
OPA (ordonnance sur la prévention des accidents)	art. 5, 8, 9, 12, 24-28, 32
LSIT & OSIT (sécurité d'installations techniques)	
Normes de structures SIA	en part. SIA 260 à 265
Précisions concernant l'état de la technique: Installations fixes: selon DGUV prescription 17, EN 17206, SQ-P1, SQ-P2, DGUV information 215-313 Installations temporaires de max. 2 mois selon la «Recommandation relative au travail et à la sécurité Rigging Suisse» et la qualification du personnel que celle-ci requiert.	



#### Informations complémentaires

Feuillelet «La sécurité en s'encordant»:

[www.suva.ch/44002.f](http://www.suva.ch/44002.f)

Fiche thématique «Travail sur cordes»:

[www.suva.ch/33016.d](http://www.suva.ch/33016.d)

Suva, secteur bâtiment et génie civil

Tél. 041 419 58 51, [genie.civil@suva.ch](mailto:genie.civil@suva.ch)